



Val-d'Or

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**


AVIS PUBLIC est donné que le conseil de ville de Val-d'Or a reçu la demande de dérogation mineure suivante :

190, rue Baribeau : Demande de dérogation mineure présentée par M. Stéphane Michaud, visant à fixer à 2 mètres plutôt qu'à 1 mètre comme le prescrit la réglementation, la hauteur maximale autorisée d'un mur de soutènement projeté à être érigé en cour avant, le tout sur le lot 4 953 054 du cadastre du Québec.

Le conseil de ville statuera sur cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le lundi 20 novembre 2017, à compter de 20 h, dans la salle réservée aux délibérations, à l'hôtel de ville, située au 855 de la 2^e Avenue, à Val-d'Or.

Au cours de cette séance, le conseil entendra toute personne désirant s'exprimer relativement à cette demande. Toute personne peut également faire parvenir ses commentaires écrits au Service du greffe, C.P. 400, Val-d'Or (Québec) J9P 4P4, au plus tard le vendredi précédant la séance.

DONNÉ à Val-d'Or, le 1^{er} novembre 2017.


M^e ANNIE LAFOND, notaire
Greffière